

France Info, les surchargés d'éditions, ça suffit !

Le récent rapport du cabinet CEDAET démontre de manière irréfutable que les chargés d'Édition de France Info exercent un métier qui n'est pas humainement soutenable, et tous ceux qui collaborent avec eux le constatent depuis longtemps.

Un métier sous-coté, sans perspectives :

Nous avons noté que, Depuis son origine, le poste de chargé d'édition à FRANCEINFO a été mal pensé par France Télévisions.

Indûment calqué sur celui des chargés d'édition de la rédaction nationale, le travail pour une chaîne info en continu est pourtant différent. En plus de la cadence soutenue, la nature des tâches effectuées concentre beaucoup de prérequis du journalisme et du montage.

Le caractère éditorial des tâches réalisées par les chargés d'édition est aujourd'hui reconnu mais la direction s'obstine, ne leur offrant aucune évolution cohérente voire tout simplement aucune évolution.

Aujourd'hui, on leur propose un nouveau poste de « chef d'édition spécialisé », un nouvel intitulé n'existant pas dans la nomenclature des métiers de la convention collective, derrière lequel se cache en réalité le même travail mais avec des tâches éditoriales plus lourdes et plus nombreuses pour justifier le passage du statut de PTA à celui de journaliste.

Un service sous-dimensionné :

En sous – effectif chronique, la planification des chargés d'édition est devenue un véritable casse-tête !

Depuis le lancement de la chaîne, la direction adopte la politique de l'autruche devant les abandons de postes soudains par des CDD et des CDI. Mais il y a plus grave : des burnouts, des arrêts de travail en cascade.

Plus récemment l'un de nos collègues chargé d'Édition, élu de cette instance se retrouve en arrêt longue maladie. Si l'origine de l'affection dont il souffre est bien sûr multifactorielle, nous ne pouvons pas écarter l'hypothèse que les conditions de travail et le stress qu'il a subi à son poste puissent en être un facteur aggravant.

Produire pour une Chaîne Info, induit un stress continu pour chaque salarié, mais les chargés d'Édition au point névralgique de la machine, récoltent toute la pression de l'antenne car c'est sur eux que pèse une partie importante du conducteur de chaque édition. Ceci dans le cadre d'horaires de nuit, de

plannings décalés tournants qui ne permettent pas de récupérer pleinement durant les jours de repos. **Au manque de reconnaissance s'ajoutent donc des conditions de travail délétères.**

Les élus du CSE siège exigent qu'un accompagnement immédiat et cohérent de reconversion vers des métiers existants soit mis en application pour tous les CDI dudit poste qui le souhaitent en veillant à préserver leurs acquis. La direction se doit de **réparer** le préjudice subi ainsi que les situations de souffrance au travail vécues depuis bien trop longtemps.

A défaut de quoi, le CSE siège saisira la justice pour risque grave, obstacle à l'évolution de carrière et manquement à l'obligation légale de santé et de résultat de l'employeur envers ses salariés.

France Télévisions doit mettre fin à ces pratiques discriminatoires et offrir des conditions de travail et d'évolution décentes aux 6 chargés d'édition restants ainsi qu'aux CDD, mais avant tout, de vraies perspectives de carrière. Les élus du CSE siège refusent également de voir cette pratique se répandre dans d'autres services, qu'il s'agisse du Siège ou des différents réseaux. Et ce n'est pas l'accord qui veut créer la fonction de chef d'édition spécialisé qui réglera la situation.

Les propositions de la direction pour régler les problèmes actuels et futurs des chargés d'édition sont clairement insuffisantes. Le CSE demande à la direction de faire rapidement de nouvelles propositions.

De plus, le sous dimensionnement originel de France Info doit déboucher sur de véritables négociations, une sorte de « Conférence sur l'emploi et le temps de travail » dans tous les secteurs de la Chaîne. Les élus du CSE attendent que la direction ouvre de toute urgence une grande concertation sur ces questions avec les organisations syndicales représentatives du Siège.

Le CSE Siège, 26 Octobre 2022